



Restore™ II Herbicide

Parcours & Pâturages

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES PLANTES ENVAHISSANTES DANS LES GRANDS PÂTURAGES ET LES PRÉS AU CANADA

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIFS : aminopyralide, présent sous forme de sel de triisopropanolamine 50 g e.a./L
2,4-D, présent sous forme de sel de diméthylamine 400 g e.a./L
Solution

N° D'HOMOLOGATION 30632 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER – IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

CONTENU NET : 1 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company
2450, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Irrite gravement les yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Laver immédiatement la peau ou les yeux pour enlever le concentré. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas respirer les bruines de pulvérisation. Éviter la dérive. Entreposer le contenant fermé hermétiquement et à l'écart des semences, de la nourriture animale, des fertilisants, des plantes et des denrées alimentaires. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et autres sources d'eau.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Équipement d'application complet

- Au cours du mélange ou du chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des souliers et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité) et des bottes de caoutchouc. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système fermé en cas de manipulation de plus de 663 L par jour d'herbicide Restore II.

Application au moyen d'un pulvérisateur portatif

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques.
- Les préposés au mélange/chargement/à l'application qui utilisent de l'équipement portatif doivent porter un respirateur s'ils manipulent plus de 12,5 L l'herbicide Restore II par jour (équivalent à 5 kg e.a. de 2,4-D).
- NE PAS manipuler plus de 20 L l'herbicide Restore II par jour (équivalent à 8 kg e.a. de 2,4-D).

Application au moyen d'équipement aérien

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistants aux produits chimiques au cours du nettoyage et des réparations.
- Le recours à des signaleurs humains est interdit.

Application au moyen d'un pulvérisateur à rampe

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistants aux produits chimiques au cours du nettoyage et des réparations.

Réentrée – Ne pas entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.

Se référer à la section Mode d'emploi pour des exigences additionnelles.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

- À tous les jours, porter des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; se laver à fond ensuite et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré.
- Après avoir utilisé ce produit, enlever immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle. Dès que possible, se laver à fond les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection à part de la lessive de la maison.

- À la fin de la journée de travail, enlever les vêtements et prendre une douche à l'eau et au savon.
- Les préposés à l'application qui utilisent de l'équipement portatif doivent porter un respirateur s'ils manipulent plus de 12,5 L l'herbicide Restore II par jour (équivalent à 5 kg e.a. de 2,4-D). Quelles que soient les circonstances, les applicateurs ne doivent jamais manipuler plus de 20 L l'herbicide Restore II par jour (équivalent à 8 kg e.a. de 2,4-D).

SYSTÈME DE TRANSFERT

Contenants de plus de 20L : Pour transférer le produit concentré de tels contenants dans le réservoir de pulvérisation, utiliser un système de transfert fermé qui permet d'éviter les déversements.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA DÉRIVE

N'appliquer que si le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitat humain ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles et les espaces de récréation. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, inversions de température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Le 2,4-D peut causer une grave irritation des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants: toux, sensation de brûlure, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Toxique pour les petits mammifères sauvages, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.
- Respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.
- Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

LESSIVAGE

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

RUISSELLEMENT

- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animal.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable..

MODE D'EMPLOI

LIRE TOUTES LES DIRECTIVES ATTENTIVEMENT AVANT D'APPLIQUER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Éviter la dérive vers la végétation à conserver car des dommages peuvent se produire. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et autres sources d'eau. Ne pas effectuer de pulvérisation durant les périodes de vents violents où la dérive risque de survenir. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive. Ne pas effectuer de pulvérisation durant les périodes de températures élevées quand la végétation à conserver peut être soumise à un stress sinon des dommages peuvent se produire. Ne pas effectuer d'applications dans des conditions de sécheresse ou autre stress environnemental.

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Restore II sur les mauvaises herbes jeunes en croissance active au moment de l'application.

L'herbicide Restore II est très actif contre les plantes à feuilles larges. Ce produit est recommandé dans les zones où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée.

Plantes sensibles

Les effets herbicides du Restore II surviennent principalement à la suite d'assimilation par les racines et de translocation dans toute la plante. Toutefois, une action herbicide secondaire peut survenir par assimilation de l'aminopyralide par le sol. De très petites quantités d'aminopyralide peuvent tuer ou endommager les plantes sensibles à feuilles larges. N'effectuer une pulvérisation que si des lésions aux légumineuses fourragères sont tolérables. Faire attention pour éviter de vaporiser les plantes à feuilles larges utiles au cours des périodes de croissance et de dormance.

Ne pas effectuer d'application à la limite du feuillage (le bord extrême du couvert des arbres) des conifères et des arbres à feuilles caduques utiles, à moins que des lésions ne soient tolérables. User de prudence en utilisant des produits à base d'aminopyralide autour d'espèces à systèmes de racines latérales étendues, d'espèces à enracinement superficiel et celles qui se propagent par marcottage.

Ne pas utiliser les fauchures ou le foin provenant de plantes traitées à l'aminopyralide pour constituer du compost ou du paillis. Les résidus d'aminopyralide sont éliminés par les animaux sans avoir été transformés et sont encore actifs sur le plan herbicide. Ne pas utiliser autour des plantes sensibles le fumier des animaux s'étant nourris dans les zones traitées ou à qui on aura donné du fourrage traité. Ne pas déplacer le bétail des zones de broutage traitées à des zones de culture à feuilles larges avant de l'avoir laissé brouter à un endroit non traité durant 3 jours.

Ne pas appliquer plus de 2,4 L/ha d'herbicide Restore II par saison de croissance annuelle dans les grands pâturages et les prés.

Une seule application par saison de croissance est permise.

On ne peut pas appliquer l'herbicide Restore II sur du gazon résidentiel ou commercial.

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des animaux nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les animaux nuisibles aquatiques.
- NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Pulvérisation par voie aérienne

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S.572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences en bout d'ailes, les buses NE DOIVENT PAS être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor

Précautions relatives à l'équipement de pulvérisation

Nettoyer à fond tout l'équipement de pulvérisation avant utilisation. Choisir les embouts de buse selon le volume d'application recommandé par hectare. Des volumes d'eau plus élevés réduisent le risque de dommages aux cultures. Régler le pulvérisateur et la hauteur de la rampe pour assurer une couverture uniforme.

Les buses doivent être en bonne condition et doivent pulvériser le même volume. Les buses à jet plat sont recommandées.

Nettoyage de l'équipement

Nettoyer à fond le pulvérisateur d'herbicide avant d'appliquer tout autre produit chimique sur des cultures pouvant être endommagées (voir PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION). Nettoyer l'extérieur du pulvérisateur et purger le réservoir complètement. Enlever et nettoyer les filtres, les grilles et les embouts de buses séparément. Remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau propre. Avec l'agitateur en marche, vidanger les conduites et la rampe, puis drainer. Remplir le pulvérisateur d'eau propre et ajouter 1 L d'ammoniaque à usage ménager par 100 L. Activer la pompe et l'agitateur durant 15 minutes. Si c'est possible, laisser la solution dans le réservoir et les tuyaux toute la nuit; puis faire recirculer et vidanger les conduites et la rampe, puis drainer. Rincer deux fois avec de l'eau propre, en faisant recirculer et en drainant à chaque fois. NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ou l'eau potable durant le nettoyage du pulvérisateur.

DIRECTIVES D'APPLICATION

Mélange

Remplir la moitié du réservoir à pulvérisation avec de l'eau propre. Ajouter la quantité requise de produit et agiter vigoureusement. Remplir le réservoir d'eau propre et bien agiter avant utilisation.

NOTE : Si on a laissé la solution de pulvérisation inerte, l'agiter vigoureusement avant utilisation.

Taux d'application et mauvaises herbes supprimées ou réprimées

Taux d'herbicide Restore II	Mauvaises herbes
1,4 L/ha	<p>Mauvaises herbes supprimées Laiteron potager, bardanette épineuse, chardon vulgaire, bardane (<4 feuilles), vergerette du Canada, chardon des champs, lampourde glouteron, gutierrezie faux-sarothra, plantain majeur, petite herbe à poux, vergerette rude, caméline, sagesse-des-chirurgiens, salsifis majeur, renoncule de Sardaigne, morelle de la Caroline, kochia, chénopode blanc, chardon penché, moutardes (sauf des chiens et tanaise), grande marguerite, laiteron des champs, chardon épineux, laitue scariote, amarante à racine rouge, ansérine de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur, centaurée maculée, grande ortie, tabouret des champs, mélilot, renoncule âcre, croton glandulosus, solanum viarum, canola spontané, radis sauvage, tournesol sauvage, centaurée du solstice</p>
2,12 L/ha	<p>Mauvaises herbes supprimées Hélénie à feuilles grêles, céraiste vulgaire, pourpier potager, gnaphale, patience crépue (< 4 feuilles), moutarde des chiens, chénopode glauque, séneçon, vergerette d'Argentine, épervière, prunelle vulgaire, renouée (<4 feuilles), crépis des toits, lépidie densiflore, matricaire odorante, amarante fausse-blite, matricaire inodore, petite oseille, renouée (de Pennsylvanie et scabre), séneçon jacobée, abutilon, herbe à poux vivace, barbarée vulgaire (< 4 feuilles)</p> <p>Plus suppression tout au long de la saison de : verge d'or du Canada, potentille dressée</p> <p>Plus toutes les mauvaises herbes supprimées avec 1,4 L/ha</p>

2,4 L/ha	<p>Mauvaises herbes supprimées Armoise absinthe, cardère des bois, vernonie géante</p> <p>Plus suppression tout au long de la saison de : armoise bisannuelle, laitue bleue, bardane, pissenlit, liseron des champs, herbe à gomme, liseron des haies, cranson dravier, euphorbe érule, céraïste vulgaire, sarrasin de Tartarie, barbarée vulgaire</p> <p>Plus toutes les mauvaises herbes supprimées avec 1,4 et 2,12 L/ha</p> <p>Mauvaises herbes réprimées Centaurée de Russie, achillée millefeuille, tanaïsie vulgaire, centaurée diffuse</p>
----------	--

GESTION DES PLANTES ENVAHISSANTES

Pratiques de gestion des plantes envahissantes

On peut appliquer l'herbicide Restore II en postlevée en tant que traitement généralisé ou par application localisée ou par bandes pour supprimer les plantes envahissantes. Les applications en postlevée doivent être effectuées avant le stade du bourgeon ou de floraison précoce, à moins d'indication contraire. Les résultats sont meilleurs lorsque le volume de pulvérisation est suffisant pour couvrir uniformément les plantes traitées. Pour obtenir une absorption et une translocation optimales, ne pas effectuer de coupe, de fenaison, de déchiquetage dans les zones traitées et laisser intactes celles-ci durant au moins 7 jours suivant l'application.

L'herbicide Restore II peut représenter un composant important de programmes de gestion intégrée de la végétation conçus pour rétablir des communautés de plantes utiles. Pour maximiser et augmenter les avantages de la suppression de mauvaises herbes que procure l'herbicide Restore II, il est important que d'autres pratiques de gestion de la végétation, y compris la gestion de pâturage, la fertilisation, le brûlage dirigé, le fauchage mécanique, le désherbage à la main, la lutte biologique et autres méthodes, soient utilisées selon une séquence et des combinaisons appropriées afin de diminuer davantage les effets nocifs des plantes envahissantes sur les plantes utiles et favoriser le développement des communautés de plantes utiles. Consulter des spécialistes agricoles et de gestion des terres et/ou les conseils sur les plantes envahissantes locaux. Ces organismes peuvent conseiller sur les meilleures pratiques de gestion et le développement de programmes de gestion intégrée de la végétation. Réagir rapidement suite à une détection précoce de nouvelles plantes envahissantes représente une stratégie clé de gestion des plantes envahissantes. Le confinement, l'éradication et la suppression sont essentiels à la gestion de plantes envahissantes établies qui s'étendent.

Grands pâturages et prés

N'effectuer qu'une seule application par année pour supprimer les plantes envahissantes. Pour de meilleurs résultats, traiter les plantes envahissantes lorsqu'elles sont en croissance active et dans des conditions favorables à la croissance. L'herbicide Restore II procure également une suppression en prélevée des graines en germination et une suppression des semis en émergence de plantes vulnérables suivant l'application.

Pour réduire la propagation de plantes envahissantes, il est important de traiter les plantes envahissantes identifiées dans la zone visée tout en observant les zones tampons de pulvérisation requises pour les applications généralisées. Lorsque le vent souffle dans la direction opposée, revenir à une pulvérisation complète de la population des plantes visées.

Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes

Un composant important des programmes de gestion des plantes envahissantes est la détection précoce et l'éradication. Les directives pour les plantes individuelles ou les applications localisées ou par bandes peuvent servir à arrêter la propagation de plantes envahissantes. Ceci est particulièrement important dans les zones riveraines, où il est préférable d'utiliser une application localisée plutôt qu'un traitement généralisé. Utiliser les tableaux de mélange et les directives indiqués dans la section MÉTHODES D'APPLICATION pour mélanger l'herbicide Restore II avec suffisamment d'eau pour obtenir la bonne

quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes. Noter que les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants NE requiert PAS de zone tampon de pulvérisation : pulvérisateur portatif ou à dos et traitement localisé. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas jusqu'au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées. NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.

Délais à respecter avant la récolte/pâturage

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail (sauf pour les animaux laitiers en lactation) dans les zones traitées.
- Ne pas laisser les animaux laitiers en lactation paître dans les champs dans les 7 jours suivant l'application.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours dans un pré non traité (ou les nourrir de foin non traité) avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles. Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyés à l'abattoir. Délai avant récolte ou coupe du foin fourrager : 30 jours suivant l'application.

MÉTHODES D'APPLICATION

Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes

Utiliser le tableau de mélange ci-dessous pour mélanger l'herbicide Restore II avec suffisamment d'eau pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes. Noter que les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants NE requiert PAS de zone tampon de pulvérisation : pulvérisateur portatif ou à dos et traitement localisé. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas jusqu'au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées. NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.

Tableau de mélange

Solution pulvérisable (eau et herbicide)	Herbicide Restore II
10 L	14 – 24 mL
100 L	140 – 240 mL
1000 L	1400 - 2400 mL

Utiliser le taux le plus élevé lorsque les conditions de croissance sont moins favorables ou lorsque le feuillage des plantes est élevé et dense.

LIRE TOUTES LES DIRECTIVES ATTENTIVEMENT AVANT D'APPLIQUER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES.

Traitement généralisé (applications terrestres et aériennes)

Les applications d'herbicide Restore II peuvent être faites une fois que les graminées sont bien établies (développement d'un système racinaire secondaire et bonne vigueur).

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Restore II en tant que pulvérisation générale pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses indiquées sur l'étiquette. Appliquer l'herbicide Restore II aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 100 L/ha.

(2) Application aérienne

Utiliser l'herbicide Restore II pour le traitement généralisé par voie aérienne pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses indiquées sur l'étiquette. Appliquer l'herbicide Restore II aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 19 L/ha par voie aérienne. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures de précautions additionnelles.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des combinaisons, des gants résistant aux produits chimiques, et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

- Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Ne pas utiliser l'équipement de pulvérisation ayant servi à appliquer l'herbicide Restore II pour d'autres applications sur des sols où sont plantées, ou où seront plantées, des cultures sensibles ou des plantes utiles sensibles, à moins qu'il ait été établi que tous les résidus de cet herbicide sont disparus grâce à un nettoyage à fond de l'équipement. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

L'équipement ayant servi à appliquer l'herbicide Restore II doit être nettoyé à fond avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Rincer et vider à fond l'équipement d'application après utilisation. Jeter l'eau de rinçage dans une zone non cultivée loin des sources d'approvisionnement en eau.
2. Rincer une deuxième fois en ajoutant 1 litre d'ammoniaque ou d'agent de nettoyage de réservoir pour chaque 1 000 L d'eau. Faire circuler la solution dans tout le système afin qu'elle entre en contact avec toutes les surfaces internes (de 15 à 20 minutes). Laisser la solution reposer durant plusieurs heures, de préférence jusqu'au lendemain.
3. Vidanger la solution hors du réservoir par la rampe.
4. Rincer deux fois le système avec de l'eau propre, en faisant recirculer et en drainant à chaque fois.
5. Enlever les buses et les grilles et les nettoyer séparément.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION DESTINÉES À PROTÉGER LES HABITATS SENSIBLES

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon de pulvérisation s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui ne se remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon de pulvérisation.

L'utilisation des méthodes et des pulvérisateurs suivants NE REQUIERT PAS de zones tampons de pulvérisation : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol.

Zones tampons de pulvérisation – Habitats sensibles

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent des habitats terrestres sensibles (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), des habitats d'eau douce sensibles (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cours d'eau, réservoir et milieu humide) et des habitats estuariens ou marins.

Tableau des zones tampons de pulvérisation

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation (en mètres) nécessaires à pour la protection des habitats terrestres et aquatiques : :			
Pulvérisateur agricole*	Pâturages, grands pâturages libres		10			
Aérienne	Pâturages, grands pâturages libres	Finesse de pulvérisation	ASAE Grosse (DVM = 385.22 µm)	ASAE Grosse- Très grosse (DVM = 439.39 µm)	ASAE Très grosse (DVM = 477.94 µm)	ASAE Très grosse – Extrêmement grosse (DVM = 521.38 µm)
		Aéronef	175	125	100	80
		Hélicoptère	150	100	90	70

*Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon de pulvérisation en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon de pulvérisation est réduite de 70%. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon de pulvérisation est réduite de 30%.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Restore II, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Restore II et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Restore II ou les herbicides du même groupe 6 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

110722

Code de l'étiquette: CN-30632-005-F

Remplace: CN-30632-004-F